

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 33 du 5 Fév. 43.

n° 33

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 4 du 15/02/1943

Date de publication

5 février 1943

Date du numéro

15 février 1943

### TEXTE INTÉGRAL

En raison de l'indisponibilité de M. CAR-BONNEL, nommé par arrêté 67 du 20 Janvier 1943 comme membre de la Commission chargée de vérifier les travaux de surcharge des timbres par l'Imprimerie de Diré-Daoua, M. MUSSART, Adjoint principal de classe exceptionnelle est désigné pour le remplacer.